



**Idées :** La prostitution, un **crime** contre la personne *Page B 5*

**Michel David :** Une cure d'humilité trop courte pour le PLQ *Page B 3*

**Manon Cornellier :** Ottawa et le déni de droits fondamentaux *Page B 2*

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 2014



PETER MCCABE AGENCE FRANCE-PRESSE

Tous les chefs de partis fédéraux ont senti leur position se fragiliser cet automne.

OTTAWA

## La session de l'insécurité

HÉLÈNE BUZZETTI  
MARIE VASTEL

Correspondantes parlementaires  
à Ottawa

La session parlementaire qui s'est terminée vendredi pour le long congé des Fêtes a été placée sous le signe de l'insécurité. Insécurité au sens propre du terme, avec la fusillade qui a éclaté au parlement et les débats subséquents sur les moyens de répondre à la menace terroriste, mais insécurité politique aussi, alors que tous les chefs de parti ont senti leur position se précariser et ont tenté d'y remédier. Retour sur une session plus politique que parlementaire.

L'automne avait mal débuté pour le chef conservateur, Stephen Harper. À la traîne dans les sondages derrière Justin Trudeau, le premier ministre a senti le besoin de faire parler de lui. Il a fait de l'ombre à certains de ses ministres d'ordinaire plus autonomes en s'appropriant leurs annonces. La signature de l'accord de libre-échange avec l'Union européenne a mis en scène M. Harper, et non son ministre du Commerce international, Ed Fast. Le premier ministre s'est fait le porte-parole principal des sanctions canadiennes contre la Russie — et le grand défenseur de la souveraineté de l'Ukraine —, tâche qui serait d'ordinaire revenue à son ministre des Affaires étrangères, John Baird. Et surtout, M. Harper a «scoopé» son propre ministre des Finances, Joe Oliver, tout l'automne, en dévoilant déjà comment son gouvernement entendait utiliser les éventuels surplus prévus pour 2015.

Ainsi, M. Harper a coup sur coup annoncé qu'il remplissait deux promesses électorales de 2011: le crédit d'impôt pour les activités sportives des enfants double et devient remboursable, et le fractionnement du revenu entre conjoints est instauré. Le premier ministre a aussi annoncé la bonification et l'élargissement de la prestation universelle pour la garde d'enfants, accordant 60\$ de plus par mois pour chaque enfant de moins de 18 ans. Un premier chèque rétroactif de 360\$ par enfant sera envoyé le 1<sup>er</sup> juillet, quelques semaines avant le déclenchement des hostilités électorales. Prises ensemble, ces mesures coûteront 4,6 milliards de dollars par année au trésor fédéral. À chaque annonce, le ministre Oliver a été relégué à la marge des événements.

### L'effeuillage de Mulcair

Thomas Mulcair a lui aussi misé sur un effeuillage autumnal de ses promesses électorales, disant vouloir laisser le temps aux électeurs de se faire une tête d'ici au scrutin. Le chef du NPD a ainsi promis de s'entendre avec

les provinces et les territoires pour offrir des garderies à 15\$ par jour partout au pays. Les néodémocrates prônent en outre un salaire minimum de 15\$ l'heure dans les entreprises de compétence fédérale.

Autre promesse, lancée celle-là à la veille du 25<sup>e</sup> anniversaire de la tragédie de Polytechnique: le NPD ramènerait un registre allégué pour permettre aux policiers de traquer les armes à feu partout au pays. M. Mulcair n'a pas précisé ce qu'il avait en tête, mais rapidement certains de ses députés de régions rurales se sont braqués. Les conservateurs, de leur côté, se sont contentés de timides déclarations en Chambre pour rendre hommage aux victimes de Polytechnique. Rien de comparable aux discours poignants livrés par les élus de l'Assemblée nationale.

### Tous pareils

Le fédéral a plutôt débattu cette même semaine d'un projet de loi qui assouplirait le contrôle des armes à feu. Ce dossier prouve, selon le chef bloquiste Mario Beaulieu, que les partis fédéraux sont tous pareils. Car les conservateurs ont aboli le registre et M. Mulcair se trouve coincé entre ses électeurs du reste du Canada et ceux du Québec, «ce qui fait qu'il a souvent des positions contradictoires».

**L'automne a mal débuté pour Stephen Harper. À la traîne dans les sondages, le premier ministre a senti le besoin de faire parler de lui.**

Le chef du Bloc n'a toutefois pas eu une session facile lui non plus, forcé de gérer l'implosion de son caucus de quatre députés — réduit aujourd'hui à deux élus — et la venue d'un nouveau parti courtisant son électorat. Créé par l'ex-bloquiste Jean-François Fortin — qui a quitté le Bloc après l'élection du nouveau chef —, Forcés et démocratie promet de se faire le porte-étendard des préoccupations des régions québécoises.

### Le trouble-fête Trudeau

Cette insécurité, MM. Harper et Mulcair la doivent à leur adversaire libéral, qui caracole en tête des sondages depuis un an et demi. Sans surprise, son attitude est exactement l'inverse des deux chefs: Justin Trudeau ne dévoile à peu près aucune de ses intentions, si ce n'est celle d'annuler le fractionnement du revenu, qui ne bénéficiera selon lui qu'aux couples les plus riches. Que fera-t-il pour plafonner les gaz à effet de serre? Il se limite à dire que le carbone aura un coût. Il veut améliorer le sort de la classe moyenne, mais ne dit pas comment il s'y prendra. Il s'oppose à la résurrection du registre des armes à feu, mais promet de surveiller (comment?) quand même les armes.

VOIR PAGE B 3 : SESSION

### Maigre séance législative

Le Parlement aura eu un menu législatif somme toute léger cet automne. Huit lois ont été adoptées au total, dont plusieurs de moindre intérêt. Parmi les plus remarquées, celle rendant illégale la prostitution, dont plusieurs prédisent déjà la contestation en Cour suprême. Le fédéral est venu criminaliser l'achat et la publicité de services sexuels. La Loi sur la cybercriminalité permet quant à elle aux policiers de demander des renseignements aux fournisseurs Internet et rend plus facile l'obtention de mandats pour réquisitionner ces renseignements. La «loi de Vanessa» permet à Ottawa de retirer plus facilement des tablettes

un médicament jugé dangereux et impose de fortes peines aux compagnies qui n'obtempèrent pas. Par ailleurs, le gouvernement a déposé huit projets de loi, dont certains statutaires. Le projet C-42 s'est attiré des critiques parce qu'il propose d'alléger les règles de transport d'armes à feu restreintes, d'interdire aux provinces d'imposer des règles plus strictes et de laisser le soin au ministre — et non à la GRC — de classer les armes à interdire. C-43 permettrait au SCRS de traquer des Canadiens à l'étranger plus facilement en demandant l'aide de ses alliés. Un des projets de loi permettra d'éterniser un accord de li-

bre-échange avec la Corée. Enfin, les conservateurs ont proposé une loi qui augmenterait les pénalités des pétroliers en cas de déversement, et une autre afin que le commissaire à la concurrence puisse enquêter sur les différences de prix entre le Canada et les États-Unis. Le tout a été discuté dans un contexte de limitation répétée des débats. «Nous nous servons de l'allocation de temps comme outil de planification pour qu'il y ait de la certitude quant aux débats et de la certitude quant au vote», a justifié cette semaine le leader du gouvernement aux Communes, Peter Van Loan.

M. V.

### FEMME ET ROHINGYA

## « En Birmanie, une fillette musulmane est condamnée au néant »

LAURENCE DEFRANOUX

Depuis bientôt trois ans, les persécutions s'intensifient contre les Rohingyas, minorité musulmane de la Birmanie, qui subissent un véritable apartheid dans un pays majoritairement bouddhiste. Depuis 1982, ils sont privés de la nationalité birmane, désormais considérés comme des «immigrés illégaux», apatrides dans leur propre pays. Wai Wai Nu, 28 ans, fille d'un homme politique rohingya, a déjà passé sept ans en prison. Militante pacifiste, elle témoigne de l'extrême difficulté de la vie quotidienne pour cette population d'environ 800 000 personnes, qui vit dans l'État de Rakhine, dans l'ouest du pays. Elle attire particulièrement l'attention sur le sort des femmes rohingyas, «minorité parmi la minorité».

### Au quotidien, comment se traduit la persécution pour les Rohingyas ?

Depuis 1995, les musulmans de l'État de Rakhine ne peuvent plus se marier sans autorisation. Un système de quotas a été instauré — les autorités décident par exemple que seuls trente couples auront le droit de se marier en 2015 dans un village. Les permis de mariage sont payants, entre 20 000 et 200 000 kyats (de 20 à 200 dollars), le prix étant fixé selon les revenus. En général, c'est la famille de la femme qui doit payer, car garder une fille non mariée est un problème. Les couples surpris à s'être mariés sans permis (soit parce que le quota était atteint, soit parce qu'ils ne pouvaient pas payer) risquent une amende et jusqu'à cinq ans de prison. Beaucoup s'enfuient à l'étranger.

Les musulmans n'ont droit qu'à deux enfants par couple. Les enfants supplémentaires, ainsi que ceux nés au sein d'un mariage sans permis, ou dont le père se trouve à l'étranger, sont privés d'un acte de naissance et n'ont donc pas d'existence légale. En 2010, on estimait que 60 000 enfants étaient ainsi «blacklistés». Mais depuis les émeutes de 2012, tous les bébés rohingyas nés dans l'État de Rakhine sont privés d'acte de naissance. Environ 140 000 personnes vivent depuis deux ans dans des camps, notamment à Maungdaw, dans des conditions humanitaires déplorables. La vie des femmes y est particulièrement difficile, étant aux prises avec la faim et les sévices sexuels.

### Les violences sexuelles touchent-elles particulièrement cette communauté ?

Même si les femmes ont accès à l'éducation et au travail, le harcèlement sexuel fait partie de la culture birmane. Les viols sont courants, notamment au sein du foyer, et il est difficile d'obtenir justice. Dans la grande majorité des cas, les familles s'arrangent entre elles sans que l'affaire arrive au tribunal. Pour les femmes rohingyas, tout est plus difficile. Elles sont discriminées dans leur famille, dans leur communauté et dans le pays. Dans leur famille,

VOIR PAGE B 2 : FILLETTE



SOE THAN WIN AGENCE FRANCE-PRESSE  
Une réfugiée rohingya et son fils

## PERSPECTIVES

## Mauvais jugement

MANON CORNELLIER  
à Ottawa



Ashley Smith n'avait que 19 ans lorsqu'elle s'est enlevé la vie le 19 octobre 2007 à la prison pour femmes Grand Valley, en Ontario. La jeune Néo-Brunswickoise était incarcérée depuis quatre ans, d'abord dans un centre jeunesse, puis dans une prison pour adultes.

Souffrant de problèmes de santé mentale, difficile, agressive, se livrant à des gestes d'automutilation, elle a vu sa sentence initiale s'allonger à cause des méfaits qu'on lui reprochait en prison. Majeure, on l'a transférée 17 fois d'établissement au cours de la dernière année. Pire encore, durant toutes ses années d'incarcération, elle a passé la très grande partie de son temps en isolement.

À l'issue de la longue enquête du coroner de l'Ontario, le jury a conclu, comme l'avait dit l'enquêteur correctionnel en 2008, que cette mort aurait pu être évitée et a parlé d'homicide. Il a fait 104 recommandations pour améliorer le traitement offert aux détenues souffrant de troubles mentaux, dont plusieurs touchant le maintien en isolement.

Il déconseillait cette pratique pour les personnes souffrant de maladie mentale et recommandait, pour tous les détenus, la fin des mises en isolement de durée illimitée. Selon lui, le placement en isolement ne devrait jamais dépasser 15 jours consécutifs — la norme suggérée par les Nations unies — ni excéder un total de 60 jours dans le cours d'une seule année.

Un an plus tard, le Service correctionnel du Canada (SCC) a discrètement publié sa réponse. Il évite de traiter directement de la plupart des recommandations, sauf celles sur les limites au placement en isolement. Il les rejette car cela pourrait entraîner, dit-il, « des risques inacceptables pour la gestion sécuritaire du système correctionnel fédéral ».

Le SCC avoue pourtant qu'« il est généralement reconnu que l'isolement de longue durée entraîne des effets néfastes et nuit à la santé mentale et au fonctionnement psychologique dans leur ensemble ». Il affirme que le gouvernement est lui-même d'avis « que l'isolement préventif doit être utilisé le moins longtemps possible lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions de rechange raisonnables et conformément à un processus décisionnel juste, raisonnable et transparent ».

Pourtant, en 2012-2013, un peu plus de 15% des détenus fédéraux placés en isolement y sont restés entre 30 et 60 jours consécutifs, selon des données citées par le *Globe and Mail*. Environ 11% y sont restés entre 60 et 120 jours et 6,2%, plus de 120 jours. Vous avez bien lu, plus de 120 jours.

Dans un dossier bouleversant paru samedi dernier, le *Globe* faisait d'ailleurs état du cas dramatique d'Eddie Snowshoe, un homme souffrant de troubles mentaux qui a été maintenu en isolement 162 jours CONSECUTIFS. En fait, jusqu'à ce qu'il se suicide.

La réponse du SCC n'a pas surpris. Le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, en avait donné un avant-goût dans ses réponses sur le cas de M. Snowshoe. « L'isolement préventif est une pratique qu'on retrouve dans les établissements carcéraux des pays occidentaux et qui est utilisée afin de protéger d'abord le détenu lui-même, puis le personnel et les établissements », a-t-il répété aux Communautés.

Les spécialistes des droits de la personne, dont l'ancienne juge Louise Arbour, voient le placement prolongé en isolement, en particulier pour les personnes souffrant de maladie mentale, comme une atteinte à leurs droits fondamentaux. D'autres comparent cette pratique à de la torture.

Or on sait ce que ce gouvernement pense de la torture. Il « ne la tolère pas. Cependant, si les informations sont portées à l'attention du Service canadien du renseignement de sécurité ou de nos services d'application de la loi et qu'elles peuvent sauver la vie de Canadiens, je m'attends à ce qu'elles soient considérées », a dit M. Blaney aux Communautés. Le rapport accablant publié cette semaine aux États-Unis sur les pratiques de la CIA et qui démontre que la torture est inutile ne l'ébranle pas. De toute façon, au dire même du premier ministre Stephen Harper, ce rapport ne nous concerne pas.

Lorsqu'il est question de mauvais traitements et de déni de droits fondamentaux de personnes détenues, peu importe la raison, cela ne semble jamais émouvoir ce gouvernement. On a toujours l'impression que ce sont des sous-humains à ses yeux.

Les droits de la personne sont toujours faciles à défendre quand ils servent à protéger des gens qui nous ressemblent et pensent comme nous. Le vrai attachement aux libertés fondamentales se mesure à notre capacité de les défendre en toutes circonstances.

Malheureusement, depuis quelques années, Ottawa a des principes à géométrie variable. On l'a vu dans le dossier de la peine de mort. Il ne la condamne plus sans exception et n'intervient qu'à la pièce en faveur de Canadiens condamnés à mort à l'étranger.

C'est maintenant le cas avec la torture. On ne la tolère pas, mais on est prêt à en utiliser les fruits. Cela s'appelle de la sous-traitance, pas une condamnation. Et on ne peut pas reconnaître les effets néfastes de l'isolement de longue durée et refuser d'y renoncer. A moins de souffrir d'une cruelle indifférence.

mcornellier@ledevoir.com

## TERRORISME

## Le coût humain du djihadisme

Le Centre international pour l'étude de la radicalisation (ICSR) créé en 2008 analyse la montée de l'islamisme sous toutes ses formes. Son directeur, le politologue Peter Neumann, a publié jeudi, en collaboration avec BBC World, la première étude consacrée au coût humain du djihadisme mondial. Le document recense 5042 morts au cours du mois de novembre dans 664 agressions. Il explique au *Monde* les mécanismes de l'engagement de ressortissants des pays occidentaux dans le djihadisme.

**Qu'avez-vous voulu démontrer en dressant ce bilan de conflits qui se poursuivent dans quatorze pays différents ?**

L'immense coût humain de ce conflit est mal connu alors que les exécutions d'Occidentaux ont été très médiatisées. Nous insistons sur le fait que plus de 80% des victimes du djihadisme sont des musulmans. Cela constitue une faiblesse potentielle pour ces mouvements qui prétendent combattre au nom de l'islam.

**Ce bilan constitue-t-il un tournant ?**

Le paysage a complètement changé en trois ans. En 2011, on pensait que les printemps arabes allaient permettre de tourner la page al-Qaïda. En fait, les révolutions ont créé une instabilité qui a fait ressortir les fractures identitaires enfouies du temps des dictatures et ont permis aux groupes djihadistes de rentrer au pays et d'y combattre. Notre étude illustre avec des données et des faits la force de cette mutation.

**Sur quelle base compilez-vous ces chiffres ? S'agit-il vraiment d'une guerre unique ?**

Certes, les groupes locaux sont différents, mais ils ont en commun une conception du djihad que nous avons identifiée par deux critères : l'obligation individuelle faite aux jeunes gens de combattre et le projet d'une société sans élections ni droits démocratiques.

**En quoi le phénomène est-il nouveau ?**

Il est nouveau non seulement par l'intensité de la violence, mais aussi par le fait que, pour la première fois, le groupe État islamique (EI) propose un projet qui paraît tellement enthousiasmant que 16 000 jeunes, venus du monde entier dont plusieurs milliers d'Europe, se sont déplacés pour y participer. Nous les suivons, nous parlons directement à certains, et je peux vous dire que certains croient réellement qu'un nouveau califat est en train d'émerger. Je n'ai jamais vu un pareil engouement, ni une pareille participation des femmes. On a désormais toute une nouvelle génération attirée vers l'orbite djihadiste, des jeunes de 15-17 ans qui considèrent Ben Laden comme leur grand-père. La vieille génération est en train de leur passer le relais, ce qui est rare dans l'histoire des mouvements terroristes.

**Pourquoi la Syrie d'al-Assad attire-t-elle de façon spécifique ?**

Le conflit syrien donne une nouvelle vie au mouvement djihadiste, car la Syrie est au centre du monde musulman, non loin de Jérusalem. Personne n'imagine un califat ayant pour capitale Mogadiscio ou Bamako. Alors que des prophéties du Coran désignent Damas comme lieu d'un retour du Prophète.

**Les politiques ont-ils des leçons à tirer de votre travail ?**

Oui. Ils doivent comprendre que nous faisons face à une idéologie ancrée mondialement et cesser de faire croire qu'on en viendra à bout uniquement militairement. Des moyens politiques, économiques et sociaux sont nécessaires pour la combattre. Ce sera très compliqué et long.

**Les menaces terroristes dans les pays occidentaux sont-elles réelles ?**

Je ne sais pas si nous aurons une attaque demain ou le mois prochain. Mais, ce dont je suis sûr, c'est qu'au moment où nous parlons, des gens se réunissent en Syrie et en Irak et tissent des liens. Cela provoquera un jour des attaques terroristes. N'oublions pas qu'il s'est écoulé 14 ans entre la fin de la guerre d'Afghanistan contre l'URSS et le 11-Septembre. Si des attaques terroristes se produisaient, le groupe qui en paierait le prix le plus élevé serait les musulmans.

**Comment des jeunes occidentaux deviennent-ils des djihadistes ?**

Les éléments de départ sont connus : des enfants d'immigrés en quête identitaire qui nourrissent des griefs à l'égard des sociétés occidentales où, souvent rejetés, ils ne se sentent pas à l'aise. La rencontre avec des militants salafistes dont les réponses tranchées résolvent le dilemme identitaire, désignent des ennemis et confèrent une impression de supériorité. Chaque geste de la vie est codifié. On leur garantit le paradis s'ils suivent ces règles. C'est attirant pour certains jeunes.



LA PRESSE CANADIENNE



AGENCE FRANCE-PRESSE

Ces photos tirées de vidéos du groupe État islamique montrent de jeunes djihadistes occidentaux.

**Quel rôle jouent les réseaux sociaux ?**

On dit souvent que l'EI dispose d'une stratégie sophistiquée de recrutement via les réseaux sociaux. C'est vrai, mais l'idée qu'en regardant des vidéos on décide soudain de partir pour la Syrie ne correspond pas à la réalité. C'est un processus de socialisation par les pairs : des groupes de jeunes se rencontrent dans une mosquée ou dans un kebab et se radicalisent ensemble. Quand l'un d'eux part, la pression amicale du groupe opère et d'autres le suivent. Cela explique que certaines petites villes européennes produisent un groupe important de djihadistes. Si Internet suffisait, le processus serait plus diffus.

**Les djihadistes avec qui vous dialoguez vous parlent-ils avec confiance ?**

Nous suivons sur Internet 550 combattants via leurs comptes Twitter et Facebook. Nous sommes une université, pas un service de renseignement ou un groupe de hackers. Nous n'ouvrons pas de faux comptes et ne falsifions pas nos identités. Nos interlocuteurs nous googlisent et ils voient que nous parlons aux politiques, que nous sommes cités dans les médias. En nous parlant, ils veulent nous utiliser comme des porte-parole.

**En Europe, certains pays « fabriquent »-ils davantage de djihadistes que d'autres ?**

Aucun « modèle » d'intégration ne protège contre l'engagement djihadiste. Paradoxalement, les pays réputés les plus tolérants — le Danemark, la Norvège, la Suède, les Pays-Bas — sont ceux qui produisent le plus de combattants islamistes proportionnellement à leur population. C'est la Belgique avec 300 combattants, et non la France, qui est le pays le plus touché.

**Que pensez-vous des mesures destinées à prévenir les départs ou à empêcher les retours de djihadistes ?**

Il est très important d'empêcher les jeunes de partir en Syrie. Parmi ceux que nous surnomons les « fan boys », ces garçons qui soutiennent passionnément l'EI derrière leur écran d'ordinateur, personne ne peut distinguer l'imbécile qui bluffe du dangereux qui risque de passer à l'acte. Dans cette université, nous avons en mémoire l'itinéraire de Roshonara Choudhry, une brillante étudiante en lettres qui s'est radicalisée en regardant des prêches en ligne et qui, en 2010, a tenté de poignarder son député parce qu'il avait voté pour la guerre en Irak.

En revanche, c'est une très mauvaise idée d'empêcher les retours en leur retirant leur passeport, voire leur nationalité. Certains des djihadistes rentrent, et environ 20% vivent une totale désillusion et pourraient être des voix puissantes pour dissuader d'autres départs. Pour protéger les sociétés, il faut réserver la prison aux djihadistes jugés dangereux, la psychiatrie à ceux qui rentrent traumatisés et, aux déçus, les programmes de déradicalisation et de réinsertion, qui ne sont pas une amnistie et peuvent s'accompagner d'une solide surveillance.

Entraver les retours, ce serait rejeter sur d'autres pays nos responsabilités. Mais ce serait surtout reproduire l'erreur des années 1990 : les pays arabes ont alors empêché le retour des djihadistes d'Afghanistan. Ils ont constitué une sorte de brigade internationale djihadiste, ont essayé sur tous les fronts du terrorisme (en Bosnie, en Tchétchénie) et ont frappé le 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Propos recueillis par Philippe Bernard  
Le Monde

## FILLETTE

SUITE DE LA PAGE B 1

souvent peu éduquées, elles sont soumises à la domination masculine, et parfois à la violence domestique. Au sein de leur communauté, si elles veulent sortir, étudier, travailler, elles sont jugées comme étant de « mauvaises femmes ». Et elles n'obtiennent aucune protection des autorités du fait de leur appartenance ethnique. Pendant les violences de 2012, qui ont fait 250 morts, l'ONG Ocha a comptabilisé 300 viols commis par les forces de police ou les autorités locales. Cette année, le site Rohingya Blogger a

dénoncé deux viols en réunion commis dans un poste de police.

**Quel avenir a une fillette rohingya aujourd'hui ?**

C'est le néant. Les discriminations se superposent jusqu'à l'empêcher de vivre. Les écoles sont fermées depuis 2012 dans l'État de Rakhine. Même si elle a eu la chance de terminer sa scolarité, elle ne peut désormais plus accéder à l'université — la plupart des filières professionnelles, comme la médecine, étaient déjà interdites aux Rohingyas depuis 1995. Si elle n'a pas d'acte de naissance, elle ne peut ni se marier ni travailler. Elle est condamnée à végéter dans sa famille, et si celle-ci ne peut pas la nourrir, elle doit fuir à l'étranger, bravant les

dangers du voyage par bateau pour un avenir incertain en Malaisie, en Thaïlande, au Pakistan ou au Bangladesh. Nombre d'entre elles tombent entre les mains de trafiquants et disparaissent. On estime qu'un million de Rohingyas, hommes, femmes et enfants, ont quitté le pays ces dernières années. La moitié de notre population est dehors.

**Qu'espérez-vous de l'ouverture politique du pays, à un an des législatives ?**

Au moins la possibilité d'un dialogue. Pas beaucoup plus si la communauté internationale ne se décide pas à intervenir...

Libération

## PERSPECTIVES

JAPON

## La potion magique d'un premier ministre au cœur de la campagne

Récession, natalité en berne, Fukushima... Les critiques pleuvent sur Shinzo Abe.

ARNAUD VAULERIN

à Tokyo

Passé le choc, le doute. Après l'annonce inattendue de mauvais résultats sur les six derniers mois, le Japon est retombé en récession et s'interroge sur sa capacité à sortir de l'ornière de la déflation. Vantées tous azimuts par le premier ministre, Shinzo Abe, les «Abenomics» sont jaugées et critiquées par les Japonais, qui estiment à plus de 84% que cette politique de relance n'a pas amélioré leur quotidien. Le débat sur la potion magique d'Abe est au cœur de la campagne des législatives anticipées de dimanche. Le chef du gouvernement a été le premier à en faire un référendum-plébiscite lors de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée: «Si la coalition au pouvoir ne garde pas la majorité, cela signifiera que les Abenomics sont rejetées, et donc je démissionnerai.»

Dans ce qu'il est devenu le droitier premier ministre joue fausement à se faire peur. Même si l'opinion désapprouve la dissolution, il est probable que, faute de solution de rechange, elle votera en faveur du Parti libéral démocrate d'Abe. «Le PLD est peut-être le seul en mesure de garder l'économie sur le droit chemin», rappelle Tobias Harris, consultant, spécialiste du Japon chez Teneo Intelligence. Cela tient surtout au fait que le peuple n'a pas confiance dans les autres partis, et il a probablement raison: aucun n'a de programme économique cohérent.»

## Scandales

Shinzo Abe a besoin de l'onction des urnes pour faire taire les critiques sur ses déboires et les scandales en rafale qui secouent sa majorité depuis septembre. Il aimerait retrouver la confiance qui lui avait été accordée en 2012. Quand il est revenu au pouvoir sur l'air du «Japan is back», il a vendu ses Abenomics comme la meilleure boîte à outils afin de créer un cercle vertueux pour la troisième économie mondiale. Grâce à sa relance, la reprise allait profiter aux entreprises, qui allaient embaucher et augmenter les salaires, ce qui doperait une consommation atone.

Il décochait trois flèches pour le retour d'une croissance durable. La première, budgétaire, visait à encourager l'activité par des dépenses publiques. La seconde flèche, monétaire, cherchait à créer un «choc de confiance» auprès des investisseurs, des banques et des ménages en inondant le circuit bancaire en liquidités. Plus tardive, la troisième flèche a lancé des chantiers structurels pour ouvrir des espaces de croissance. Passée l'effervescence de 2013-début 2014, cette mécanique s'est enrayée.

«Le Japon se trouve à un moment critique dans son combat contre la déflation», a admis, la semaine dernière, Haruhiko Kuroda, gouverneur de la Banque du Japon, qui n'a pas ménagé ses efforts pour tenter — en vain — d'atteindre 2% d'inflation. En octobre, la hausse des prix est passée sous les 1%. La croissance s'est à nouveau contractée entre juillet et septembre, plongeant de 0,4%, après une première chute de 1,9% au second trimestre (7,3% en rythme annualisé). La hausse de 5 à 8% de la TVA, le 1<sup>er</sup> avril, a cassé la reprise amorcée fin 2012. «Ce ralentissement s'explique aussi par un mauvais temps cet été qui n'a pas encouragé la consommation. Surtout, les bonnes performances de l'économie en 2013 ont été trop vite surestimées», avance Masamichi Adachi, économiste en chef auprès de JP Morgan à Tokyo.

«Le gouvernement s'est trop concentré sur le bilan des entreprises et pas assez sur les revenus des ménages», ajoute Tobias Harris. L'envol de 57% de l'indice Nikkei à la Bourse de Tokyo en 2013 et les profits des grands groupes boostés par leurs exportations grâce à la dépréciation du yen ont laissé croire que la reprise était réelle pour tous, mais les PME et les ménages sont restés les parents pauvres des Abenomics, avec des baisses de salaires réels de l'ordre de 3,5%. Les entreprises ont préféré déstocker plutôt qu'investir, les ménages épargner plutôt que consommer. Et si le chômage est redescendu à 3,5%, c'est surtout grâce à des contrats précaires.

«Les Abenomics sont au milieu du gué, ré-



Les partisans du premier ministre ont été très présents durant la campagne électorale.

YOSHIKAZU TSUNO AGENCE FRANCE-PRESSE

sume Masamichi Adachi. Il est stupide d'avoir une vision à six mois quand on sait que le Japon fait face à des défis colossaux en matière de fiscalité et de vieillissement de la population. Les politiques doivent avoir le courage de dire que les Abenomics peuvent être efficaces à condition d'entreprendre des réformes douloureuses. C'est maintenant ou jamais.»

## Énième plan

La troisième flèche n'a pas été tirée. La refonte du marché du travail et l'ouverture à la concurrence de pans entiers de l'économie (énergie, agriculture) restent à l'état de projet. «Les premières lois ont été votées il y a juste un an, nuance Evelyn Douville-Feer, économiste. Près de 850 000 femmes ont été embauchées, des textes sur les start-up et sur le crowdfunding viennent d'être adoptés. Ils vont revigorer l'économie, mais cela demande du temps. L'État n'a d'autre choix que de continuer à soutenir l'économie et, surtout, les entreprises doivent jouer leur rôle.»

Le gouvernement va probablement annoncer un énième plan de relance. Il devrait forcer les grands groupes nippons à puiser dans leur bas de laine, où dorment plus de 2299 milliards de dollars. La refonte des Abenomics passerait ainsi par une hausse des salaires, autre moteur de la croissance en panne.

Libération Shinzo Abe



KAZUHIRO NOGI AGENCE FRANCE-PRESSE

## SESSION

SUIITE DE LA PAGE B 1

L'insécurité a cependant aussi gagné le chef libéral sur un tout autre front. M. Trudeau s'est retrouvé au cœur de la tourmente lorsqu'il a suspendu ses députés Massimo Pacetti et Scott Andrews sur la foi d'allégations de harcèlement sexuel provenant de deux élus du NPD. Depuis, une des deux femmes a raconté en entrevue qu'elle n'avait pas donné un «consentement explicite» à Massimo Pacetti mais qu'elle n'avait pas dit «non» non plus. M. Trudeau devrait-il réintégrer dans son équipe MM. Pacetti et Andrews? Le chef libéral s'en remettra à l'avis — secret — d'une avocate spécialisée dans les questions de harcèlement, embauchée pour trancher.

Justin Trudeau a peut-être une autre raison de commencer à ressentir de l'insécurité. De-

puis la fin de l'automne, les conservateurs ont repris du poil de la bête dans les sondages — à ses dépens —, une remontée qui coïncide avec l'attention accrue accordée aux questions de terrorisme. Pour endiguer les forces du groupe armé Etat islamique en Irak, le premier ministre Stephen Harper a annoncé le 3 octobre que le Canada y enverrait des avions pour mener des bombardements. Fidèle à sa tradition pacifiste, le NPD s'y est opposé. Mais les libéraux aussi s'y sont opposés, eux qui ont dans le passé accepté d'aller en Afghanistan. Ce refus a causé des remous au sein du parti, des fidèles, tel l'ancien chef intérimaire Bob Rae, l'ayant dénoncé. Les conservateurs ont beau jeu de répéter que leurs adversaires ne veulent pas s'attaquer au terrorisme.

Puis, le terrorisme est devenu d'une actualité criante, d'abord avec l'attaque contre des soldats à Saint-Jean-sur-Richelieu, puis le 22 octobre lorsque Michael Zehaf-Bibeau a abattu

un soldat à Ottawa et a pénétré dans l'édifice du parlement. Il y a tiré au moins trois balles, dont une dans chacune des portes des salles où se réunissent les caucus conservateur et néodémocrate. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) soutient qu'il s'agit de terrorisme islamique puisque le tireur a invoqué l'EI dans une vidéo qu'il a enregistrée. Mais elle refuse de rendre publique cette vidéo, ne serait-ce qu'une transcription d'extraits. Le gouvernement a été prompt à qualifier ces actes de «terroristes», M. Trudeau a fait de même en citant la GRC, tandis que le chef du NPD, Thomas Mulcair, s'y refuse toujours. Tous les regards sont maintenant portés vers 2015, quand le gouvernement déposera son projet de loi anti-terroriste. Il faudra voir alors qui, de Stephen Harper, de Thomas Mulcair ou de Justin Trudeau, aura le plus de raisons de s'inquiéter...

Le Devoir mdavid@ledevoir.com

## L'ivresse du pouvoir

MICHEL DAVID



Le rôle premier de l'opposition est de surveiller le gouvernement et, dans la mesure du possible, de contribuer à l'amélioration des politiques qu'il propose.

Dans un système où l'alternance est la règle, elle a cependant une autre fonction qui n'est pas négligeable. Après quelques années de pouvoir, il est hautement salutaire qu'un parti fasse une cure d'humilité dans l'opposition pour éviter qu'il en arrive à croire que le pouvoir lui appartient de droit.

Le problème est que le PLQ n'y a pas séjourné assez longtemps depuis sa victoire d'avril 2003. Même à l'élection de septembre 2012, la défaite libérale a été si courte que plusieurs l'ont interprétée comme un accident de parcours, ce que les résultats du scrutin d'avril dernier ont semblé confirmer. Après un purgatoire d'à peine dix-huit mois et l'assurance de gouverner pendant au moins quatre autres années, il est inévitable que certains succombent à l'ivresse du pouvoir.

Le ministre des Affaires municipales, Pierre Moreau, en est une parfaite illustration. Depuis sa nomination aux Transports, tout a semblé lui réussir. Même son passage dans l'opposition a été plutôt grisant. Dans la course à la succession de Jean Charest, il en a surpris plus d'un en coiffant au fil d'arrivée son ex-collègue des Finances, Raymond Bachand. Depuis, il fait figure de dauphin du premier ministre Couillard.

Même s'il est devenu l'ennemi public numéro 1 aux yeux des syndicats qui représentent les employés municipaux, la façon dont il a piloté le projet de loi 3 sur les régimes de retraite a été généralement appréciée par la population, d'autant plus que la majorité des Québécois ne disposent pas d'un régime de retraite, encore moins d'un régime aussi généreux. Je lui ai moi-même décerné un A dans mon récent bulletin ministériel.

◆◆◆

La façon cavalière dont il s'en est pris aux municipalités qui, à l'instar de Laval et Longueuil, augmenteraient les taxes au-delà de l'inflation sous prétexte que le gouvernement leur a refilé ses factures donne cependant la désagréable impression d'un «power trip». Ayant pris soin d'amadouer, Montréal et Québec, M. Moreau fait penser à un matamore qui persécute les petits dans une cour d'école, tout en évitant soigneusement de s'en prendre aux grands.

Certes, les municipalités sont théoriquement les «créatures» du gouvernement, lequel détient sur elles un pouvoir de vie ou de mort, comme l'ont démontré les fusions imposées par le gouvernement Bouchard, auxquelles M. Moreau s'était précisément opposé. A moins de problèmes réellement graves, ce qui n'est pas le cas, l'autonomie des municipalités, qu'il défendait à l'époque, est un principe largement accepté. Ses menaces sont nettement disproportionnées par rapport à ce qu'il leur reproche.

Si les contribuables de Laval et de Longueuil jugent les hausses de taxes excessives, ils pourront l'exprimer lors des prochaines élections municipales, comme les électeurs de l'ensemble du Québec pourront porter un jugement sur les politiques d'austérité du gouvernement Couillard en octobre 2018.

Loin de tempérer les ardeurs de son bouillant lieutenant, le premier ministre l'a appuyé sans réserve, de la même façon qu'il a laissé Gaétan Barrette s'arroger des pouvoirs sans précédent sur le réseau de la santé, alors que lui-même plaide qu'il y a à peine trois ans pour la création d'une société d'Etat indépendante, précisément pour mettre le réseau à l'abri de l'arbitraire du ministre. Ivresse, quand tu nous tiens...

◆◆◆

Sans grande surprise, le dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir* a enregistré une baisse significative du taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement, mais les libéraux seraient tout de même réélus.

De toute manière, ils ont l'habitude des mauvais sondages entre les élections. Peu après sa victoire de 2003, le PLQ s'est retrouvé deuxième dans les intentions de vote et l'est demeuré pendant presque tout le premier mandat de Jean Charest. En 2007, il a dû se contenter de former un gouvernement minoritaire, mais il a retrouvé une majorité dès l'année suivante.

En 2012, et surtout en 2014, il est clairement apparu que la possibilité même lointaine d'un référendum avait pour effet d'augmenter substantiellement le niveau de tolérance dont pouvaient profiter les libéraux. Il leur a suffi d'un purgatoire de dix-huit mois pour se faire pardonner des années de magouille.

Outre une éloquente démonstration de la force de l'image et la fascination qu'exerce l'argent, l'avance considérable dont bénéficie Pierre Karl Peladeau traduit très bien le désir des militants péquistes de revenir à une promotion tous azimuts de la souveraineté, quitte à précipiter ceux qui la redoutent dans les bras des libéraux, peu importent leurs torts, et ces derniers le savent très bien. Pas étonnant que certains s'enflent la tête.

# ÉDITORIAL

## GOUVERNEMENT HARPER

### Rien n'est joué

Il y a peu, l'avenir paraissait sombre pour le premier ministre Stephen Harper. Certains évoquaient même une possible démission pour laisser un autre chef mener la prochaine campagne électorale pour les conservateurs. Mais ces derniers mois, des vents favorables ont soufflé dans sa direction. Si tout demeure possible pour le chef conservateur, il y a cependant la fatigue et l'usure.

**P**remier ministre depuis presque neuf ans, le chef conservateur accuse le poids des ans. Son gouvernement est fatigué. Malgré son discours sur l'ordre et la loi, il s'est fait prendre, comme bien des gouvernements en fin de mandat, la main dans le sac avec le «Senagate», une affaire d'assiette au beurre dans laquelle ont avidement sauté trois sénateurs conservateurs. L'illustre plus récemment la controverse créée par l'absence récurrente de sensibilité du ministre des Anciens Combattants, Julian Fantino, envers ceux-ci, dont cette fausse promesse de verser 200 millions de dollars en six ans pour la santé mentale alors que ce budget sera étalé sur 50 ans.

La défaite des conservateurs devrait dans les circonstances aller de soi, ce que d'ailleurs les sondages laissent croire. Ce ne saurait être pour autant la fin de l'histoire. Depuis longtemps, Stephen Harper a construit son calendrier budgétaire sur le calendrier électoral pour arriver juste avant la campagne électorale avec des surplus budgétaires. Et comme surplus il y a déjà, il a pu commencer la distribution de la manne électorale à tous les vents. D'où une petite poussée dans les sondages pour les conservateurs.

Politicien roué, il a su aussi rebondir sur l'actualité et se faire un allié inattendu de Vladimir Poutine. La crise en Ukraine lui aura donné l'occasion d'en tirer parti de façon inespérée auprès des Canadiens d'origine ukrainienne. Sa brève altercation avec le président russe lors du G20 il y a trois semaines — «Je vais vous serrer la main, mais je n'ai qu'une chose à vous dire: vous devez quitter l'Ukraine» — a fait le tour du monde. Elle lui aura assuré sans doute l'appui de quelques centaines de milliers d'électeurs.

De la même façon, il a su récupérer les fruits politiques de l'assassinat de deux soldats canadiens par des partisans locaux du groupe armé État islamique. Il a fait montre dans les circonstances de leadership. Son image de défenseur de la paix et du bon ordre devenait rassurante dans les circonstances. Encore là, petit gain de popularité qui le rapproche de Justin Trudeau.

L'important pour les conservateurs n'est pas tant de se retrouver en tête dans les sondages que de se rapprocher du Parti libéral le plus possible, car la division du vote progressiste entre libéraux et néodémocrates favorise le Parti conservateur. La joute se livre circonscription par circonscription, électeur par électeur. D'où l'importance du vote ukrainien. D'où l'importance de bien choisir les circonscriptions ou investir. Pour savoir où elles se trouvent, il suffit de suivre les déplacements de Stephen Harper, qui affectionne les conférences de presse dans la couronne de Toronto. Son absence du Québec, où il n'est passé que quatre ou cinq fois en un an, dit tout de l'importance qu'il accorde au vote des Québécois.

Les événements ne sont pas tous favorables au gouvernement Harper. Il ne pourra rebondir sur la chute brutale des prix du pétrole qui le privera de revenus. La perspective de surplus budgétaires s'estompera d'autant plus que les investissements dans le secteur pétrolier ralentiront. Lui qui a misé toute sa stratégie de développement économique sur cette ressource pourra se retrouver en panne. L'absence de vision que lui reprochait cette semaine le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, transparaîtra davantage. Sa fatigue aussi. Si tout reste possible sur le plan électoral, rien n'est pour autant gagné.

## COUPES EN SCIENCES

### Mal de mer

**Q**uel mépris, quelle inconscience, quelle ironie. Vendredi, sans rougir, Martin Coiteux, président du Conseil du trésor, a lancé que les vagues provoquées par son gouvernement pouvaient donner le mal de mer à ceux qui naviguent à courte vue.

Mais pendant que le ministre y allait de sa petite pique aux manifestants à la porte de l'hôtel où il prononçait son discours, un vrai mal de mer frappait sans s'annoncer des lieux qui n'auraient jamais cru que le gouvernement se fichait d'eux à ce point. Communicateurs scientifiques, vous n'êtes que des moussaillons et même pas besoin de tirer à la courte paille pour savoir lequel sera mangé: vous serez tous coupés!

Avec la pire des indécentes — un simple coup de fil —, différents organismes ont donc appris vendredi qu'ils perdaient leurs subventions gouvernementales. Elles ne sont pas réduites: elles sont éliminées.

Le gouvernement Couillard avait eu la curieuse idée de confier la promotion de la science au ministère de l'Économie. On aurait dû se méfier: s'étonnera-t-on que le ministère ait fini par constater que cette promotion ne correspond pas à ses objectifs? La solution s'est donc imposée: et que je te pousse hors du budget...

Tant pis, les Débrouillards: votre nom le dit, arrangez-vous pour trouver ailleurs les 175 000\$ coupés! Qui pleurera la mort de l'Agence Science-Pressé qui persistait, quelle horreur! à vulgariser la science en français? Le tiers du budget de l'Acfas qui tombe? Bien fait! Ils perdront moins de temps, ces chercheurs, professionnels comme étudiants, qui veulent se réunir, donner des prix, faire circuler leurs travaux... en français en plus! Quant aux expos-sciences, ça rapporte combien au juste?

Vraiment, ces gens ne comprennent rien au tricotage qui a désormais la cote depuis l'élection. Pour réussir à la manière libérale, il faut savoir se mailler: avoir des partenaires financiers, que tu sois un CPE en milieu défavorisé ou une minuscule agence de presse qui fait des miracles avec un seul permanent à temps plein. On est en *business* dorénavant au Québec, et seuls ceux qui auront le cœur solide ou qui savent nager auront droit à la croisière de 2016. D'ici là, il faut jeter en dehors du paquebot ces Québécois qui n'ont pour toute richesse que leur envie profonde de partager des connaissances afin que le Québec puisse répondre aux interrogations du XXI<sup>e</sup> siècle...

Mais a-t-on dit partager, apprendre, s'interroger: serait-on en train de parler de citoyenneté? Le vilain mot, chut!, à ne plus prononcer. Car de coupe en coupe, de structures abolies à celles affaiblies, d'histoire bafouée à institutions ignorées, c'est bel et bien ce que le gouvernement Couillard est à noyer.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU  
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUMINARD  
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

### QUÉBEC COUPE LES VIVRES AU MAGAZINE «LES DÉBROUILLARDS»...



## LETTRES

### Sauvons Les Débrouillards !

Pendant que la ministre Francine Charbonneau emménage dans un nouveau bureau de circonscription dont le loyer est deux fois plus élevé que celui de son ancien bureau et que 278 000\$ sont dépensés pour aménager le nouveau bureau de circonscription du ministre délégué Jean D'Amour, le gouvernement du Québec décide de ne plus subventionner trois magazines pour les jeunes: *Les Débrouillards*, *Les Explorateurs* et *Curium*. Nos enfants lisaient *Les Débrouillards* dans les années 1980-1990 (à l'époque il s'appelaient *Les Petits Débrouillards*, si notre mémoire est bonne). Nous estimons que la lecture de cette revue a été l'un des facteurs de leur réussite scolaire; des milliers et des milliers de parents pourraient dire la même chose à propos de leurs enfants. La décision du gouvernement du Québec fâche l'éditeur

infatigable des *Débrouillards*, des *Explorateurs* et de *Curium*, M. Félix Maltais. Qui sait si elle n'entraîne pas la disparition des trois revues. Chose certaine, on peut craindre que l'éditeur ne dispose plus d'assez de moyens pour continuer d'offrir aux Québécois d'âge scolaire des revues dont la lecture les aide autant à acquérir des connaissances qu'à développer des valeurs scientifiques. Il serait bien que les parents qui ont aimé *Les Petits Débrouillards* autrefois et qui ont hâte d'offrir demain *Les Débrouillards* à leurs petits-enfants demandent au gouvernement d'annuler sa décision.

Henriette Martel et Roger Martel  
 Lévis, le 12 décembre 2014

### Trop de Béliveau

Je veux bien croire que Jean Béliveau était un grand sportif, mais mérite-t-il cette

débauche de commentaires, de larmes, d'émissions spéciales qui viennent bouleverser les horaires habituels? Les téléjournalistes commencent par cette accablante nouvelle et il y a, dans tous les journaux gros titres, première page et cahiers spéciaux! Les médias québécois — qui sont souvent d'une rare complaisance avec le petit monde du sport ou des «arts» — sont-ils en train de perdre le sens de la mesure? Et dire que, pendant ce temps, la tragédie des chrétiens d'Irak et de Syrie, d'Égypte et du Nigeria n'a droit qu'à quelques articles ou éditoriaux dans les pages intérieures! Mais ce ne sont que des chrétiens! Donc, passons à des choses plus intéressantes! En somme, nous en sommes encore aux vieilles recettes de l'Empire romain décadent: pourvu que le peuple ait «du pain et des jeux», il se tiendra tranquille!

François McCauley  
 Sherbrooke, le 6 décembre 2014

## REVUE DE PRESSE

### Le prix des choses, et de l'espionnage

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

**L**e constat semble unanime: le projet de loi C-49 du gouvernement conservateur sur la transparence en matière de prix est tout à l'image de ces boîtes cadeaux que l'on retrouve sous les sapins de Noël érigés dans les endroits publics. Sous l'emballage, la boîte est vide. De la poudre aux yeux.

Le projet de loi prévoit des outils permettant au commissaire de la concurrence d'enquêter sur des écarts de prix jugés trop importants entre des produits vendus au Canada et aux États-Unis. Il pourra ainsi exposer les pratiques de certains commerçants... mais sans pouvoir agir pour rectifier les prix. Ce sera aux consommateurs de prendre la décision d'acheter ou pas.

Voilà un projet de loi en forme de «stratagème cynique pour courtiser les électeurs», en a dit le *Globe and Mail* en éditorial. À son avis, C-49 n'aura aucun impact sur les prix et ne corrigera donc pas la situation. Il y a longtemps que les écarts de prix entre le Canada et les États-Unis existent, rappelle le *Globe*. Plusieurs études ont conclu que les causes les expliquant sont nombreuses. Prouver qu'un produit est vendu trop cher en tenant compte du taux de change, des tarifs douaniers, des coûts de transport et de différentes règles commerciales ne sera pas une mince tâche pour le commissaire, note-t-on. D'autant que les prix bougent constamment.

Tenter de déterminer ce que devrait être le juste prix pour un article est pratiquement impossible, ajoute le journal. Le «bon» prix d'un article est fonction de l'offre et de la demande — et aussi du contexte, dit-on: au cinéma, une boisson gazeuse coûte plus cher qu'au dépanneur. Et alors?

Le *Globe* craint que le projet de loi ne décourage certaines compagnies d'offrir leurs produits sur le marché canadien. Ce qui ne serait aucunement bénéfique pour les consommateurs, dit-il.

John Ivison (*National Post*) ne pense pas lui non plus que C-49 fera diminuer les prix. De manière plus réaliste, il s'attend à

ce que des compagnies qui seraient ciblées se plaignent de discrimination et de protectionnisme, avec des poursuites à la clé. Il est impossible de déterminer ce qu'est une marge de profit acceptable, estime Ivison. C'est au marché de déterminer cela, pas au gouvernement — et surtout pas un gouvernement conservateur.

Facturer plus cher qu'aux États-Unis n'est pas un crime, rappelle-t-il. Avec le commerce en ligne, les consommateurs sont plus vigilants et exigeants que jamais, et ils forcent dans les faits les vendeurs à s'ajuster pour conserver leur marché.

Mais si le gouvernement voulait vraiment que les écarts de prix s'estompent, ajoute Ivison, il abolirait le système de gestion de l'offre et laisserait le fromage, le lait, le poulet et les œufs être vendus au même prix qu'aux États-Unis.

### Surveillance

La publication d'un rapport sur les pratiques de torture par la CIA a incité le *Toronto Star* à réclamer une meilleure surveillance parlementaire des agences de... surveillance. Le Canada est le pays occidental le moins rigoureux à cet égard, dit-on. Les espions canadiens n'ont peut-être pas pratiqué la simulation de noyade, mais ils n'ont pas été irréprochables dans le passé, loin s'en faut. (*Le Star* rappelle le cas Maher Arar.)

Le besoin de contrôle est d'autant plus important que les pouvoirs — et les budgets — des agences ont été renforcés dans les dernières années.

Le *Star* souhaite ainsi l'adoption du projet de loi S-220, du sénateur Hugh Segal. Il créerait un comité de députés et de sénateurs chargés de surveiller les opérations des agences de renseignement, y compris les militaires et la police. Les Canadiens doivent savoir si les opérations de sécurité sont mesurées et respectueuses des lois, plaide-t-on.

Notons aussi la publication dans le *National Post* d'un très long texte du professeur Paul Robinson (École supérieure

d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa), qui s'attaque au mythe selon lequel nous vivrions dans une ère plus dangereuse que jamais. Ce qui est «*totalement faux*», dit-il.

Comparativement à l'époque de la guerre froide, par exemple, les 20 dernières années ont au contraire vu «*moins de conflits armés dans le monde, moins de terrorisme et plus de stabilité politique*», dit-il. Mais le refus des dirigeants de reconnaître cette réalité statistique a mené à des demandes répétées pour avoir des politiques de sécurité plus agressives, cela afin de combattre des menaces supposément croissantes.

Ces politiques accordant plus de pouvoirs aux policiers et aux services de sécurité, doublées d'interventions militaires semant souvent le chaos à l'étranger, ont un prix financier et humain important, écrit Robinson.

Dans les deux dernières décennies, les politiciens ont identifié une série de menaces importantes: il y a eu la surpopulation, qui causerait des conflits et un désastre écologique, puis les guerres ethniques, puis le terrorisme — organisé ou porté par des loups solitaires — et maintenant les Russes... Chaque fois qu'une menace s'estompe, on en trouve une nouvelle permettant d'affirmer que la menace est partout et plus forte que jamais.

Or, selon Robinson, le plus grand danger auquel fait face le Canada et le monde occidental est l'inflation de la menace. Celle-ci fait par exemple en sorte qu'un accord plus de pouvoirs au Service canadien du renseignement de sécurité et au Centre de la sécurité des télécommunications sans chercher à surveiller adéquatement leurs activités (le poste d'inspecteur du SVRS a été aboli en 2012). C'est dangereux, estime-t-il.

Sur Twitter: @gbcote

Le Devoir

Les articles originaux sont liés aux versions numériques de ce texte.

## IDÉES

LOI C-36

## La prostitution, un crime contre la personne

ÉLIANE LEGAULT-ROY

Responsable des communications pour la  
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle

JANINE BENEDET

Avocate et professeure de droit à l'Université  
de Colombie-Britannique

**L**a Presse canadienne titrait samedi que « plus de 60 groupes s'opposent à la nouvelle loi » sur la prostitution et demandent que les provinces ne l'appliquent pas tout en réclamant la légalisation de la prostitution. Alors que les médias relaient la nouvelle, il importe de rappeler quelques faits.

De très nombreux groupes appuient la criminalisation de l'achat des services sexuels et du proxénétisme contenue dans la nouvelle loi. C'est le cas de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) et des quelque 50 groupes qui en sont membres, dont plusieurs centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et maisons d'hébergement, tous bien au fait de l'impact de la prostitution sur la vie des femmes.

Des groupes de survivantes de la prostitution, dont Sextrade 101, Formerly Exploited Voices Now Educating (EVE) et le Collectif d'aide aux femmes exploitées sexuellement (CAFES), ont salué l'adoption de la loi alors que des groupes de femmes d'origines diverses ont souligné l'importance de lutter contre l'offre et la demande pour des pratiques racistes qui ciblent certaines communautés. La représentation des femmes asiatiques dans les publicités « adultes » et la pornographie propage des stéréotypes et conditionne les hommes à demander que ces mêmes femmes soient « délicates », des « geishas » ou des « poupées chinoises », a fait valoir Sarah Mah, de l'Asian Women Coalition Ending Prostitution. L'Association des femmes autochtones du Canada, quant à elle, estime que la prostitution exploite et accroît l'inégalité des femmes autochtones en raison de leur genre et de leur race.

Notons aussi que la nouvelle loi est en phase avec l'opinion publique. Lors de la consultation sur les infractions liées à la prostitution menée par le gouvernement l'hiver dernier, plus de la moitié des répondants estimaient que l'achat de services sexuels devrait constituer une infraction criminelle; les deux tiers estimaient que la vente de services sexuels ne devrait pas en être une.

## Légaliser la violence?

Les groupes réclamant l'abrogation de la loi affirment que les personnes prostituées ne sont pas toutes des victimes et que c'est la criminalisation, l'isolement et le déni des droits et libertés qui engendrent de la violence et de l'exploitation. Ce ne sont pas des concepts qui engendrent la violence mais bien ceux qui perpètrent, soit les clients et les proxénètes. En les criminalisant d'office, la nouvelle loi assure qu'ils n'auront pas le champ libre pour exercer cette violence et qu'il sera possi-



PATRICIE PIERROT AGENCE FRANCE-PRESSE

Une manifestation contre la prostitution et la violence en France

ble d'éviter un nouveau Robert Pickton. Ce dernier, rappelons-le, a pu enlever et tuer de nombreuses femmes avant d'être inquérité par les autorités grâce, entre autres, à l'impunité dont bénéficiaient à l'époque les clients de la prostitution.

Quant à l'affirmation que toutes les prostituées ne sont pas des victimes et que certaines ont choisi de l'être, il s'agit d'un sophisme évident. En effet, il est tout à la fois possible d'être victime et de faire des choix, comme c'est souvent le cas en matière de violence conjugale. Il n'en demeure pas moins que, sans déposséder la victime de son « agentivité » — eût-elle choisi de rester avec un conjoint violent ou d'être prostituée —, la violence, elle, doit être sanctionnée. Il n'est pas contesté, pour les autres formes de violence envers les femmes, que la criminalisation de ceux qui la perpètrent est un important outil améliorant la sécurité des victimes.

## La loi contraire à la Charte?

Il est intéressant de voir la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, faire écho aux tenants de la légalisation, lesquels affirment que la nouvelle loi est inconstitutionnelle.

Pourtant, le préambule de la nouvelle loi, en reconnaissant la prostitution comme un crime contre la personne, la rend conforme à la Charte des droits et libertés qui garantit le droit à l'égalité et à la sécurité de toutes. Étant donné ces droits inaliénables, de même que la violence inhérente à la prostitution et les nombreuses inégalités qui la rendent possible et qu'elles perpétuent, il est logique de chercher à l'enrayer. Les tenants de la légalisation ignorent-ils les preuves accablantes selon lesquelles l'industrie du sexe est bâtie sur l'exploitation de personnes vulnérables?

La criminalisation des clients ainsi que l'immunité (bien que malheureusement partielle) accordée aux personnes prostituées sont des mesures

qui auront un impact incontestable sur la sécurité des femmes. De plus, la loi s'accompagne de ressources financières devant être utilisées pour financer des programmes-pilotes ciblant proxénètes et acheteurs et pour offrir des services de sortie aux femmes, services dont l'impact devra être évalué lors de l'examen prévu par la loi dans cinq ans. Une contestation constitutionnelle immédiate ne pourrait se fonder sur l'effet de la loi, mais sur l'argument abstrait que le gouvernement ne peut criminaliser l'achat de services sexuels. Reconnaître ainsi un droit à l'achat des sexes dans la prostitution serait une insulte aux droits des femmes.

## Donner des directives claires

Il faut rappeler, à la lumière des injonctions à refuser d'engager des poursuites, que d'autres pays et acteurs politiques soutiennent les mesures contenues dans la nouvelle loi. Des lois similaires ont également été adoptées ou avalisées en Suède, en Norvège, en Islande, en Irlande du Nord et par le Parlement européen. Ici, au Québec, nous avons une politique en matière d'égalité qui reconnaît la prostitution comme une forme de violence et une atteinte à l'égalité. De même, la Ville de Montréal et son maire prônent la tolérance zéro par rapport à l'exploitation sexuelle sur son territoire. Pourquoi ces voix ne sont-elles pas entendues?

Au lieu de miner cette nouvelle loi, il est impératif que villes et provinces se prononcent et donnent des directives claires quant à son application. À la lumière des événements récents concernant les agressions sexuelles non dénoncées et compte tenu de l'impunité dont bénéficient encore de trop nombreux agresseurs, il est plus que jamais nécessaire d'offrir davantage aux femmes en matière de sécurité et de s'engager à refuser que toute violence à leur égard soit tolérée, dans la prostitution comme ailleurs.

## Morose

DAVID  
DESJARDINS

**C'**est une chronique d'humeur. Celle de celui qui parle, mais peut-être plus encore celle des autres. Une humeur qui est comme une rumeur qui plane sur la ville, une vague de mécontentement qui se déroule lentement, sans trop faire de bruit, mais qui semble éroder les plus importants appuis que détenait jusqu'ici le maire de Québec.

Oh, remarquez, Régis Labeaume serait encore élu avec une majorité républicaine-de-bananière. Parce que l'opposition est, au mieux, risible. Parce que le mirage du retour des Nordiques hypnotise toujours les masses. Parce que le feuilleton du maire continue de faire la manchette, tandis que les quotidiens se sentent obligés de relayer la moindre de ses affirmations. Surtout les plus ridicules.

Cette semaine, les deux principaux journaux de Québec titraient quelque chose comme: « Labeaume veut des ailes de poulet », ou son équivalent. On les remercie d'entretenir le détestable populisme du maire, qui signifiait par une de ses habituelles piroquettes de monoclé qu'il n'a aucun pouvoir concernant le choix ennuyeux de Québecor en ce qui concerne les concessions de nourriture dans l'amphithéâtre en devenant, aréna dont l'Empire détient les commandes. Le maire annonçait ainsi son impuissance. C'est peut-être celle-ci qui commence à en agacer plusieurs.

À commencer par le milieu de la culture, qui a longtemps soutenu Labeaume. Il faut dire que ce dernier a rapidement compris l'étrange écartèlement idéologique qui existe au cœur de Québec, où les milieux des affaires et des arts détiennent un certain pouvoir, ou du moins de fortes voix, mais qui rarement se parlent. Le maire était parvenu à les réconcilier. À plaire à presque tous. Voilà maintenant qu'il s'aliène ces deux alliés de taille.

Dont la culture, le plus récemment avec son silence devant l'éventuelle démission du gouvernement Couillard dans le projet du Diamant de Robert Lepage. Ce même silence dont il fait preuve tandis que les municipalités montent au front contre le ministre Moreau, et qui fait dire que le maire de Québec a les mains liées: son alliance avec le ministre des Affaires municipales afin de faire passer le projet de loi 3 à vitesse grand V le contraint sans doute à un devoir de réserve d'au moins quelques mois.

Ajoutez à cela l'échec retentissant des éco-quartiers, du projet de tramway, de l'usine de biométhanisation et la guerre de mots et d'avocats qu'il livre au centre commercial des Galeries de la Capitale (après avoir fait exploser son compte de taxes, et avoir été débouté une première fois en cour), sans parler de toutes les innovations qui se font attendre et que le maire promet depuis son premier mandat — dont celle de doter la ville d'un mobilier urbain extravagant qui la rende semblable à Chicago ou Barcelone —, et l'on constate que le désenchantement gagne peu à peu ses partisans.

On dira que le maire gouverne. C'est vrai. Mais comme l'écrivait très justement Brigitte Breton dans *Le Soleil* plus tôt cette semaine: les entêtements du maire commencent à coûter cher au citoyen. Et ils ressemblent de plus en plus souvent à des abus de pouvoir.

Son incapacité à prendre du recul et à parler autrement qu'avec ses émotions a longtemps été sa force. Mais comme on pouvait le deviner, son caractère bouillant est aussi sa principale faiblesse. En témoigne encore cette semaine sa sortie contre le maire de Saint-Augustin-des-Desmaures, dont Régis Labeaume a laissé entendre qu'il avait peut-être quelque chose à cacher, et que la municipalité qui se plaint de devoir verser à Québec des sommes prohibitives aurait dû y penser à deux fois avant d'investir dans un complexe sportif de plusieurs millions.

Le maire se rend-il compte qu'il sert ainsi à tous ses détracteurs le plus efficace argument contre lui-même? Et que la prochaine fois qu'il déchirera sa chemise en menaçant de surimposer toutes les autres entreprises de la ville parce que les Galeries de la Capitale refusent de payer un montant dont la justice les a déjà exemptées, tandis qu'une équipe de hockey junior majeur occupera son magnifique aréna, on pourra lui répondre la même chose?

On dira que le maire n'a pas le choix. C'est faux. Il a choisi la grande séduction. Puis la grande division. Se faire élire en promettant du hockey. Puis se faire élire en opposant les « gâtés pourris » syndiqués au reste de la population. Garrocher l'argent public par les fenêtres en promettant une équipe qui semble vouloir s'installer à Las Vegas plutôt qu'à Québec. Puis tenter d'en récupérer le plus possible en écrasant ses opposants dont il réclame qu'on déchire leur convention collective.

Pendant ce temps, le maire marche main dans la main avec un gouvernement dont les politiques d'austérité risquent de paralyser de nombreux projets chez lui. Et Québec renoue tranquillement avec cette humeur que Labeaume avait pourtant chassée en reprenant les rênes de la ville au décès d'Andrée Boucher. La morosité.

djesjardins@ledevoir.com

## COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

## Protéger les religions plutôt que les individus?

DANIEL BARIL

Anthropologue et militant laïque

**L**a Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) vient de demander au gouvernement d'amender la Charte des droits et libertés afin d'interdire « les propos haineux qui ciblent les membres de groupes en raison notamment de leur sexe, leur orientation sexuelle, leur origine ethnique, leur race ou leur religion ». L'amendement permettrait à un individu de porter plainte s'il juge que le groupe dont il fait partie est collectivement victime de diffamation.

L'objectif est louable et mérite d'être soutenu. Toutefois, ce projet comporte un aspect pénétrant qu'il faut dès maintenant contrer. En mettant sur le même pied des éléments qui ne sont pas de même nature, la CDPDJ répète le vice d'architecture juridique que l'on retrouve dans nos chartes.

La religion ne peut être traitée comme le handicap, l'appartenance ethnique ou le sexe. Ces éléments biologiques sont des réalités objectives, alors que la religion relève de l'adhésion volontaire à un système de valeurs et de croyances. De plus, ce système de pensée s'oppose la plupart du temps aux autres droits fondamentaux reconnus dans les chartes.

La frontière entre la critique des religions et les propos perçus comme haineux est subjective. La démarche de la CDPDJ comporte donc un risque de limiter indûment la liberté d'expression lorsqu'il s'agira de critiquer les religions qui ne reconnaissent pas l'égalité des sexes ou de combattre des croyances incompatibles avec les connaissances scientifiques.

Autant il importe de protéger la liberté de religion, autant il importe de protéger la liberté de

critiquer ces religions, même lorsque ces critiques sont considérées comme blasphématoires. L'amendement devra donc être formulé de telle sorte qu'on ne puisse pas mettre dans le même fourre-tout l'incitation à la haine et la critique des religions opposées aux valeurs humanistes.

Le risque est d'autant plus réel que le Code criminel exclut des propos haineux toute « opinion fondée sur un texte religieux auquel [on] croit » (art. 319). Il est donc permis de tenir des propos haineux à l'endroit des femmes, des homosexuels ou des athées si ces propos reposent sur des croyances religieuses. Cette même loi interdit le blasphème (art. 296). On peut se demander si la publication des caricatures de Mahomet, jugées blasphématoires par certains musulmans, aurait été permise au Canada.

Les propos tenus par le président de la CDPDJ, Jacques Frémont, en entrevue à Radio-Canada n'ont rien de rassurant. M. Frémont a fait allusion à une recommandation du Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU qui irait dans le sens de ce que demande la CDPDJ.

La position actuelle de l'Assemblée générale de l'ONU et de son Conseil des droits de l'Homme précise que ce sont les personnes, et non les religions, qui doivent être protégées de l'incitation à la haine (résolution de 2011). Les instances onusiennes se sont toujours opposées au concept de diffamation des religions, jugé incompatible avec le droit international ayant pour but de protéger les individus et non les systèmes de pensée.

Depuis l'affaire des caricatures, cette position fait l'objet de pressions constantes de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Cette organisation regroupe de nombreux pays réfractaires aux droits de la personne tels l'Arabie saoudite, l'Iran, le Pakistan, le Soudan, l'Afghanistan et le Qatar et cherche à faire criminaliser



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

le blasphème au nom de la charia. Malgré la défaite de 2011, l'OCI multiplie les pressions dans les forums internationaux. En omettant de préciser ce contexte, Jacques Frémont induit le public en erreur. Ses propos nous incitent même à penser qu'il est sous l'influence d'un discours pro-OCI.

Le projet qu'il pilote est à mettre en relation avec sa charge contre le projet de loi sur la laïcité. Son intervention fondée sur le multiculturalisme canadien a été qualifiée de biaisée par de nombreux experts qui ont déploré les omissions dans ses références juridiques. La demande d'amendement à la charte des droits paraît entachée du même biais multiculturaliste et anti-laïque et mérite d'être mise sous surveillance.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héténe Buzsetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazzelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andrée Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PROMOTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

# SCIENCES

## Le triomphe des superbactéries

La résistance aux antibiotiques est devenue une véritable menace pour la santé publique, a souligné l'Organisation mondiale de la santé (OMS) plus tôt cette année, dans l'espoir de stimuler la recherche de nouvelles stratégies pour vaincre ces envahisseurs qui ne cessent de déjouer nos moyens d'attaque. Les chercheurs accusent un sérieux retard en la matière car, il y a 30 ans, la communauté scientifique croyait avoir gagné la bataille contre les bactéries. Nous sommes donc encore loin de détenir les solutions, mais diverses pistes sont explorées.

PAULINE GRAVEL

« **A** moins que les nombreux acteurs concernés agissent d'urgence, de manière coordonnée, le monde s'achemine vers une ère proantibiotique, où des infections courantes et des blessures mineures qui ont été soignées depuis des décennies pourraient à nouveau tuer », déclarait en mai dernier le Dr Keiji Fukuda, sous-directeur général de l'OMS pour la sécurité sanitaire. En effet, la plupart des infections bactériennes sont devenues multirésistantes, elles résistent à plusieurs antibiotiques différents. Et il n'est plus rare d'arriver à des situations où les patients ne sont plus traitables du tout.

Plusieurs stratégies sont adoptées pour affronter le problème auquel le corps médical fait face.

La première stratégie qui est relativement simple, mais dont les bénéfices seront de moins longue durée, vise à « redynamiser la structure d'anciens antibiotiques, en concevant des analogues par chimie médicinale », affirme François Malouin, professeur au Département de biologie de l'Université de Sherbrooke. « On modifie légèrement les molécules existantes afin de les rendre plus efficaces. Ces antibiotiques ont les mêmes cibles moléculaires dans la bactérie, mais ils se lient à ces cibles un peu différemment. Mais comme ils dérivent d'anciennes molécules auxquelles des bactéries étaient devenues résistantes, celles-ci mettront moins de temps à les déjouer. »

Une seconde approche consiste à inhiber les facteurs de résistance, qui sont souvent des enzymes synthétisées par les bactéries et qui dégradent ou modifient l'antibiotique de façon à ce qu'il ne fonctionne plus. La stratégie permettant de contrer cet effet combine donc un antibiotique traditionnel et un inhibiteur de l'enzyme qui cause la résistance.



JEFF PACHOUD AGENCE FRANCE-PRESSE

L'OMS craint l'avènement d'une ère où des infections courantes et des blessures mineures, soignées depuis des décennies, puissent à nouveau tuer. La plupart des infections bactériennes sont en effet devenues multirésistantes.

Une troisième stratégie qui est plus difficile à réaliser, mais dont les bénéfices seront d'autant plus grands, a pour but de trouver de nouvelles cibles moléculaires chez les bactéries qui n'ont pas encore été exploitées par les antibiotiques actuels et qui handicaperont les bactéries de façon complètement différente. Mais « depuis 1968, seulement trois nouvelles cibles ont été identifiées », souligne François Malouin. À partir des années 1980, les recherches dans ce domaine ont grandement ralenti car on croyait détenir tout l'arsenal nécessaire pour contrer les infections bactériennes. Et c'est durant cette période que la résistance s'est amplifiée. Il n'y a pas eu assez de recherche pour combler les besoins actuels.

« Tout ce qu'on a fait, au cours des 30 dernières années, c'est modifier des classes qu'on connaissait déjà, mais au fur et à mesure que l'on met ces nouvelles molécules sur le marché, les bactéries s'adaptent. Il faudrait découvrir une classe de molécules complètement différentes », ajoute Vincent Burrus, du Département de biologie de l'Université de Sherbrooke.

« Plusieurs stratégies ont été déployées pour tenter de stimuler l'industrie pharmaceutique à mettre au point de nouveaux antibiotiques : notamment des mesures légales qui permettent de prolonger la durée des brevets ou qui faciliteraient le processus d'homologation des nouveaux antibiotiques par les agences réglementaires. Car ce champ de recherche est peu attirant pour les compagnies étant donné que l'on recommande

### Un phénomène qui ne date pas d'hier

À peu près tous les antibiotiques classiques ont été découverts dans la nature, plus particulièrement chez des micro-organismes, comme des bactéries ou des champignons microscopiques, qui les produisent naturellement pour éliminer les bactéries avec lesquelles elles sont en compétition dans leur environnement. En raison de ce phénomène, les bactéries sont depuis toujours en

contact avec des antibiotiques et ont développé des mécanismes de résistance à ces molécules.

« Des bactéries anciennes qui ont été exhumées du pergélisol auprès de mammouths présentaient une résistance aux antibiotiques qui sont actuellement utilisés en clinique », souligne Albert Berghuis, professeur au Département de biochimie de l'Université McGill.

d'avoir recours le moins possible aux antibiotiques », explique Christian Baron, directeur du Département de biochimie et de médecine moléculaire de l'Université de Montréal.

#### Transfert de gènes

Vincent Burrus cherche à comprendre comment les résistances apparaissent chez les bactéries et comment elles se disséminent. « Les bactéries s'échangent de l'information génétique, et c'est ainsi qu'elles se transmettent la résistance d'une bactérie à l'autre. C'est un phénomène extrêmement effrayant parce qu'une population bactérienne qui est sensible aux antibiotiques peut très rapidement, dans l'espace de quelques heures, devenir complètement résistante. Les bactéries utilisent un mécanisme, qu'on appelle la conjugaison, qui permet de transférer une partie de leur patrimoine génétique à des cellules qui sont à proximité. »

M. Burrus s'intéresse à la bactérie *Vibrio cholerae*, l'agent pathogène du choléra. Son équipe a pu mettre en évidence que l'administration d'un antibiotique sur cette bactérie met en branle un système de défense qui induit le transfert de gènes. « On s'est ainsi aperçu que les antibiotiques stimulent, voire induisent la dissémination de gènes de résistance. En comprenant mieux ces mécanismes de dissémination et d'apparition de la résistance, on pourra mieux les cibler ensuite par des molécules », résume le chercheur.

Depuis quelques années, en collaboration avec les équipes de Daniel Lafontaine, Eric Marceau, Louis-Charles Fortin, le groupe de François Malouin a découvert une nouvelle cible moléculaire en cherchant à identifier les gènes particuliers qu'une bactérie, comme le SARM, exprime pendant l'infection. L'un de ces gènes est fortement exprimé

pendant l'infection, et son expression est contrôlée par un métabolite produit par la bactérie. Si le métabolite devient trop abondant, la bactérie comprend que le gène n'est plus nécessaire, et elle en interrompt l'expression.

Ce gène synthétise la GMP, la guanosine monophosphate qui est essentielle pour la synthèse des acides nucléiques, éléments constitutifs de l'ADN. Or, « en donnant à la bactérie un analogue du métabolite, on vient empêcher la transcription du gène essentiel parce qu'il croit que le métabolite est présent. On vient tromper la bactérie qui arrête la synthèse de ce gène et qui meurt parce que, sans acide nucléique, elle ne peut plus assurer sa répllication », explique le chercheur.

En partenariat avec la compagnie Eli Lilly Canada et sa division santé animale Elanco, l'équipe de Sherbrooke développera au cours des trois prochaines années cette nouvelle classe d'antibiotiques pour le traitement de la mammité bovine qui est causée par un *Staphylococcus aureus*, une bactérie de la famille du SARM. Éventuellement, cet antibiotique pourrait être utilisé contre le SARM chez l'humain.

D'autres chercheurs travaillent sur des stratégies alternatives à celles visant à tuer les bactéries avec des antibiotiques. Christian Baron cherche à développer l'une d'elles qui vise à concevoir des molécules qui inhiberont la virulence des bactéries, en d'autres termes qui désarmeront les bactéries sans les tuer. « Une bactérie qui a perdu ses

armes n'est plus dangereuse. Les bactéries très pathogènes sont souvent dotées de facteurs de virulence, qui peuvent prendre la forme de pointes semblables à des seringues à leur surface. Ces seringues servent à injecter des substances toxiques dans les cellules humaines. La plupart des bactéries qui pénètrent dans notre corps sont éliminées par notre système immunitaire, mais les bactéries équipées de ces facteurs de virulence — telles que *Helicobacter pylori* qui peut causer la gastrite et même le cancer de l'estomac — peuvent se défendre et réussir à survivre dans notre corps, causant alors des dommages », explique le chercheur. Pour débarrasser ces bactéries de leur armure, les chercheurs ont trouvé de petites molécules organiques qui inhibent la synthèse de ces pointes. Dépouillées de ces pointes, les bactéries ne causent pas trop de problèmes et le système immunitaire peut les éliminer.

Une autre stratégie consiste à utiliser des bactériophages, aussi appelés virus bactériens, qui sont des virus qui infectent spécifiquement les bactéries, les mangent, voire les détruisent. Cette thérapie est employée depuis longtemps dans certains pays d'Europe de l'Est, comme en Russie, où on les utilisait déjà avant même l'arrivée des antibiotiques. « Ces virus sont toutefois spécifiques à un hôte en particulier. Un bactériophage particulier n'infectera qu'une seule espèce bactérienne, voire une certaine sous-population de cette espèce », précise Steve Charette, professeur agrégé au Département de biochimie et de microbiologie et bioinformatique de l'Université Laval.

Une troisième stratégie alternative est le recours aux probiotiques qui renforcent notre protection initiale. « Si notre intestin est bien pourvu en probiotiques, ils forment un premier rempart qui empêchera un nouveau pathogène de venir s'installer au niveau des intestins », explique M. Charette. On se rend compte de plus en plus que certains probiotiques sont capables de tuer les pathogènes, ou du moins de leur nuire suffisamment pour que le système immunitaire puisse s'en débarrasser. »

« Toutefois, un probiotique qui est efficace pour une infection bactérienne ne fonctionnera peut-être pas pour d'autres infections. » Plusieurs probiotiques employés actuellement chez l'humain sont issus des fermentations de yogourt. Mais il a été démontré récemment que l'on pouvait récupérer les bactéries intestinales d'un individu sain, les transformer en capsules et les transférer à une personne atteinte d'une infection à *C. difficile*. Ces bactéries recoloniseront la flore intestinale de la personne infectée.

Le Devoir

## Comment stimuler le développement de nouvelles résistances

PAULINE GRAVEL

L'utilisation excessive et pas toujours appropriée d'antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire est en grande partie responsable de l'ampleur du phénomène de résistance aux antibiotiques.

« L'utilisation massive des antibiotiques dans l'élevage bovin et porcine est tout à fait aberrante, sachant qu'on les ajoute à la nourriture des animaux pour stimuler leur croissance alors qu'ils devraient être exclusivement réservés pour le traitement des infections. Or cette utilisation abusive a contribué à rendre certains antibiotiques inopérants chez l'humain », s'indigne Vincent Burrus, du Département de biologie de l'Université de Sherbrooke, avant d'ajouter qu'ensuite l'épandage de fumier renfermant les antibiotiques absorbés par le bétail contribue à disséminer ces médicaments dans l'environnement. « Les légumes qu'on va cultiver dans ces champs pourront alors contenir des antibiotiques et ainsi se retrouver dans la chaîne alimentaire. »

Marie Archambault, professeure au Département de pathologie et microbiologie à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, affirme qu'un projet de règlement provincial visant à diminuer l'utilisation préventive des fluoroquinolones et des céphalosporines — des antibiotiques de troisième et de quatrième génération qui sont très impor-

tants en médecine humaine — dans l'élevage de bovins, de porcs et de volailles est actuellement à l'étude.

De plus, on sensibilise tous les étudiants en médecine vétérinaire au phénomène de résistance aux antibiotiques, et particulièrement « on leur apprend la liste des antibiotiques qui sont de grande importance en médecine humaine, afin qu'ils les prescrivent le moins possible, ou du moins en dernier recours. Les antibiotiques de haute importance sont ceux pour lesquels il n'existe pas d'antibiotiques de remplacement en médecine humaine et qui visent des infections graves pouvant entraîner une grande morbidité, voire la mortalité », indique la chercheuse.

Tous les spécialistes soulignent l'importance de limiter autant que possible le recours aux antibiotiques, ou du moins de les utiliser à bon escient et selon les règles prescrites.

« Si vous prenez des antibiotiques alors que vous ne souffrez pas d'une infection bactérienne, vous détruirez toutes les bactéries de votre flore intestinale qui sont sensibles aux antibiotiques, et celles qui sont résistantes auront le champ libre et transmettront leur résistance à d'autres bactéries. Ainsi surgira peut-être dans votre intestin une superbactérie qu'on ne pourra pas traiter », prévient Albert Berghuis, professeur du Département de biochimie de l'Université McGill. Nombreuses sont les personnes grippées qui veulent se soigner avec des antibiotiques, alors

que la majeure partie de ces symptômes ne sont pas d'origine bactérienne, mais plutôt dus à un virus.

Aussi, les patients qui interrompent leur traitement antibiotique dès qu'ils se sentent mieux, parce qu'ils se disent qu'il n'est pas bon de prendre des médicaments, participent à l'émergence de nouvelles résistances. Car en écourtant le traitement, ce dernier ne réussit à éliminer qu'un petit pourcentage de bactéries. Celles-ci peuvent alors reprendre leur prolifération et provoquer une récurrence de l'infection, qui alors ne répondra plus aux antibiotiques car principalement des bactéries résistantes avaient survécu.

#### La désinfection excessive

« L'utilisation des savons antibactériens et des lotions désinfectantes pour les mains, ce n'est pas une bonne idée. Cela favorise le développement de résistance. Comme les bactéries peuvent s'échanger du matériel génétique, si on donne la chance à une bactérie de devenir résistante à un produit, elle peut transmettre cette aptitude à une autre bactérie, et ainsi se répand la résistance », affirme Steve Charette, de l'Université Laval, tout en soulignant l'omniprésence du triclozan, une substance antibactérienne qui se retrouve dans les savons, les tissus, les meubles, les jouets, etc.

Le Devoir

### Mécanismes de résistance développés par les bactéries

1. Plusieurs bactéries produisent des enzymes qui détruisent ou modifient les antibiotiques de telle sorte qu'ils deviennent inactifs. Ces enzymes sont synthétisés par des gènes que les bactéries se transmettent.
2. Certaines bactéries possèdent des « pompes à efflux » qui expulsent l'antibiotique de leur organisme. Ces pompes à efflux confèrent des résistances modestes mais qui vont toucher plusieurs classes d'antibiotiques. C'est souvent le premier mécanisme que la bactérie développe.
3. Les mutations surviennent régulièrement et certaines s'avèrent bénéfiques pour la bactérie, en ce sens qu'elles peuvent modifier la cible de l'antibiotique de telle sorte que cette dernière continue d'assurer sa fonction normale dans la bactérie, mais elle ne peut plus se lier à l'antibiotique.
4. La bactérie peut aussi se créer une voie d'évitement. La cible moléculaire dans la bactérie est encore sensible à l'antibiotique, mais la bactérie développe un mécanisme alternatif pour assurer sa fonction. Par exemple, les bactéries résistantes à la vancomycine ont acquis de nouveaux gènes qui leur permettent de créer une cible alternative. Ainsi, même s'il y a liaison de la vancomycine à sa cible traditionnelle, la bactérie va survivre.